

Nous avons bien été reçus ce matin avec les principales obédiences maçonniques ainsi que la fédération nationale de la Libre Pensée devant un aéropage d'une trentaine de députés tant en présentiel qu'en visioconférence.

La séance était présidée par M. F. de Rugy et le rapporteur le député F. Boudié.

Lors d'un premier tour de table, chacun a pu présenter son obédience et les principales remarques sur le projet . Pour LE DROIT HUMAIN, nous avons porté à connaissance les points suivants :

- un accompagnement à ce projet visant non simplement à conforter mais aussi à faire vivre les principes de mixité sociale et d'égalité des chances de notre République,
- l'obligation pour les bénévoles participant à l'exercice du service publique à la neutralité,
- le respect de l'équilibre de l'enseignement à domicile et en famille lorsque le projet pédagogique est validé,
- la fermeture des établissements scolaires hors contrat,
- les insuffisances sur la réserve héréditaire, la polygamie, les mariages forcés, et les certificats de virginité,
- la suppression de l'article 4 de la loi du 2 janvier 1907 visant les associations « mixtes »,
- notre opposition à la gestion par les associations culturelles de biens immobiliers.

La question des moyens pour l'application de cette loi a aussi été posée.

Les échanges ont été fructueux et ont duré 2h30.